



EN PARTENARIAT
AVEC

Intégrance
La mutuelle des solidarités

**GROUPE
APICIL**

RAPPORT ANNUEL **2025**

ABILITIS (INITIATEUR
DES POSSIBLES)
FONDS DE DOTATION AU SERVICE DE L'AUTONOMIE ET DE LA CITOYENNETÉ



SOMMAIRE

3

LES MOTS DU
PRÉSIDENT ET DU
DIRECTEUR GÉNÉRAL

4

INTRODUCTION
CONCERNANT L'EXERCICE
CLOS LE 31/12/2025

LE RAPPORT D'ACTIVITÉ

6

FONCTIONNEMENT
INTERNE

8

LE FONDS DE DOTATION
SUR INTERNET

10

ACTIVITÉS EXTERNES :
RAPPORTS AVEC
LES TIERS

11

LES PROJETS SOUTENUS

12

FOCUS SUR
QUELQUES PROJETS

16

62 PROJETS,
6 THÈMES ET 12 RÉGIONS

17

LES INITIATIVES
D'ABILITIS

LE RAPPORT FINANCIER

20

LE RÉSULTAT
ET LE BILAN 2025

LES ANNEXES

25

ACTIF/PASSIF

26

LE COMPTE DE RÉSULTAT

27

AUTRES INFORMATIONS

- Liste des actions d'intérêt général financées par le fonds et leurs montants
- Informations réglementaires

29

- Personnes morales bénéficiaires des redistributions et leurs montants

- Partenariats
- Libéralités reçues
- Engagements hors bilan donnés ou reçus
- Variation des immobilisations
- Variation des amortissements

31

- Variation des fonds propres
- Suivi des fonds dédiés
- Variation des provisions pour risques et charges

32

- Ventilation des créances et dettes selon leurs échéances
- État séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour 2025
- Dettes garanties par des sûretés réelles
- Suivi des évolutions des effectifs

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

33



LE MOT DU PRÉSIDENT

Émeric Guillerrou

Prendre aujourd'hui la présidence d'ABILITIS est pour moi un honneur autant qu'une responsabilité. Je succède à Chantal Lebatard, dont je tiens d'abord à saluer l'engagement constant et le travail accompli au service du fonds depuis de nombreuses années, avec une conviction toujours intacte : celle de construire une société plus inclusive, plus solidaire et plus attentive aux personnes les plus vulnérables. Depuis sa création en 2010, notre fonds n'a cessé d'évoluer pour répondre aux besoins de son époque et accompagner les transformations de notre société. D'abord dédié au soutien des initiatives en faveur des personnes en situation de handicap, il a progressivement élargi son champ d'action pour mieux répondre aux enjeux plus larges de la perte d'autonomie, du vieillissement et de l'inclusion de toutes celles et ceux qui, à un moment de leur parcours de vie, peuvent se trouver fragilisés. L'année 2025 confirme pleinement cette ambition.

Sous son identité renouvelée, ABILITIS poursuit son développement et affirme sa place comme acteur engagé au service de l'innovation sociale, du mécénat et du soutien aux projets qui font concrètement progresser l'accessibilité, l'autonomie et la participation pleine et entière de chacun à la vie sociale. Cette année encore, nous avons accompagné de nombreuses initiatives portées par des associations, des acteurs culturels, des structures de recherche ou des organisations engagées sur le terrain. Derrière chaque projet soutenu, il y a une même volonté : permettre à chacun, quelles que soient ses fragilités, de vivre pleinement sa citoyenneté et de trouver sa place dans une société plus juste et plus ouverte.

ABILITIS porte une conviction forte : une société inclusive n'est pas une société qui s'adapte à quelques-uns, mais une société pensée pour tous. C'est avec cette exigence, fidèle aux valeurs fondatrices du fonds et fort de l'engagement de l'ensemble de nos partenaires, que j'aborde cette nouvelle mission avec détermination et confiance.

Ensemble, poursuivons cette ambition commune : faire de l'inclusion, de l'autonomie et de la solidarité les piliers d'une société plus humaine et plus fraternelle.



LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Stéphane Bridel

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité de la dynamique engagée par ABILITIS depuis sa transformation, avec une ambition toujours plus affirmée : faire progresser l'inclusion et renforcer l'autonomie des personnes les plus vulnérables au sein de notre société. Cette année a permis de consolider le nouveau positionnement du fonds et de poursuivre le déploiement de notre feuille de route, au service de celles et ceux qui œuvrent, innovent et agissent en faveur d'une société plus accessible, plus inclusive et plus solidaire. À travers nos actions de mécénat, nos partenariats et notre soutien à des projets à fort impact social, nous avons continué d'accompagner les initiatives qui apportent des réponses concrètes aux enjeux du handicap, de la perte d'autonomie et du maintien de la citoyenneté pour tous. L'année 2025 a également été marquée par le renforcement de notre visibilité et de notre capacité de mobilisation. La nouvelle identité d'ABILITIS, dévoilée l'an dernier, a trouvé pleinement sa place et permis de fédérer un écosystème d'acteurs engagés partageant une même conviction : l'innovation doit être mise au service de l'humain et de l'intérêt collectif. Parmi les temps forts de cette année, la nouvelle édition du Prix Handi-Livres a une nouvelle fois illustré notre volonté de sensibiliser, de faire évoluer les regards et de valoriser les initiatives culturelles qui participent à une meilleure représentation du handicap dans notre société.

Nous avons également poursuivi nos réflexions autour des grands enjeux de demain, convaincus que les transformations technologiques, sociétales et démographiques qui traversent notre époque doivent être pensées comme autant d'opportunités pour construire de nouvelles réponses au service de l'autonomie. C'est pourquoi nous avons réalisé un livre blanc sur l'intelligence artificielle, enjeu majeur des années à venir. En effet, face aux mutations démographiques, technologiques et sociales que nous connaissons, notre responsabilité collective est immense. Nous devons continuer à encourager l'innovation, soutenir celles et ceux qui inventent de nouvelles solutions et faire émerger des réponses toujours plus adaptées aux besoins des personnes concernées. Cette ambition reste plus que jamais au cœur de notre engagement.

Parce que l'inclusion, la solidarité et la dignité humaine ne sont jamais acquises, elles exigent un engagement quotidien, collectif et durable.



INTRODUCTION CONCERNANT L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

L'Assemblée générale de la mutuelle Intégrance du 6 juin 2010 a décidé la création d'un fonds de dotation dénommé « Fonds Handicap & Société par Intégrance ». Le 21 janvier 2025, le fonds de dotation a changé de dénomination et s'appelle désormais ABILITIS.

Ce fonds de dotation offre les avantages suivants :

- Promouvoir, dans un cadre juridique plus souple, la cause du handicap.
- Bénéficier d'un régime fiscal avantageux.
- Recevoir des fonds d'organismes tiers.

L'objet du fonds est de recevoir et gérer des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable afin, soit de réaliser une œuvre ou une mission d'intérêt général dans le secteur du handicap et de la perte d'autonomie, soit d'assister une personne morale à but non lucratif dans l'accomplissement de ses œuvres ou de ses missions d'intérêt général en faveur du handicap et de la perte d'autonomie.

En outre, ce fonds doit permettre la poursuite d'actions initialement menées par son partenaire fondateur la mutuelle Intégrance, telles que l'organisation de colloques relatifs au handicap ou aux personnes en perte d'autonomie, le prix Handilivres, le développement de partenariats avec des associations. De plus, le fonds de dotation a été rejoint dès 2011 par son partenaire solidaire, le Groupe APICIL, au travers de son action sociale et de sa complémentaire santé APICIL Mutuelle, lui permettant ainsi de mener de nombreuses actions de mécénat en faveur d'une meilleure intégration des personnes handicapées.

Le fonds de dotation ABILITIS a pour objet de mener une action de mécénat, ceci afin de réaliser une œuvre ou une mission dans

le secteur du handicap, de la dépendance et de la perte d'autonomie, ou d'assister une personne morale à but non lucratif dans l'accomplissement de ses œuvres.

Aux côtés des associations et tout en respectant la particularité de chacune d'elles, il participe à de nombreux projets associatifs et alimente le débat sur le handicap et la dépendance.

Le fonds de dotation ABILITIS a une triple vocation :

- Action de mécénat.
- Action politique.
- Action d'accompagnement.

La dotation en capital du fonds de dotation est constituée par :

- une somme initiale non consommable versée par le fondateur d'un montant de 1000 € (mille euros);
- des apports financiers consommables versés par le Fondateur au cours de l'année pour le financement et la promotion des actions d'intérêt général dans le secteur du handicap et de la perte d'autonomie conformément à l'objet défini à l'article 2 des statuts du fonds.

Les ressources du fonds de dotation sont constituées :

- des revenus des dotations;
- des produits des activités autorisées par les présents statuts;
- des produits pour rétributions pour services rendus.

Les apports financiers peuvent être complétés par :

- les dons et legs des personnes physiques;
- les dons des personnes morales.

L'objet et les règles de fonctionnement du fonds ont été précisés par ses statuts. Conformément à l'article 140 VI de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008, le fonds de dotation adresse chaque année à l'autorité administrative un rapport d'activité auquel sont joints le rapport du Commissaire aux comptes et les comptes annuels.

Le présent rapport contient le rapport d'activité accompagné du rapport financier. Le rapport du Commissaire aux comptes et la certification seront présentés devant le Conseil d'administration.

LE RAPPORT D'ACTIVITÉ



*HandiCult'Urbaine 7 :
la rencontre entre le
handicap et la culture
urbaine organisée
par le service
jeunesse de la mairie
de Nogent-sur-Oise.*



FONCTIONNEMENT INTERNE

La création du fonds

Le fondateur du fonds de dotation est la mutuelle Intégrance, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au Répertoire SIRENE sous le numéro 340 359 900 dont le siège est situé au 51 rue Paul Meurice 75020 Paris, représentée par son Assemblée générale.

Pour la réalisation des formalités de constitution, le fondateur a mandaté Monsieur Jean Barucq, en qualité de Président de la Mutuelle, élu par délibération du Conseil d'administration de la Mutuelle du 2 octobre 2009 dûment habilité aux fins des présentes par l'Assemblée générale de la Mutuelle du 5 juin 2009.

Le Fonds Handicap & Société par Intégrance a été déclaré à la Préfecture de Police de Paris. Sa création a été publiée au Journal Officiel du 13 novembre 2010 (numéro 20100046), date à laquelle le fonds a acquis sa personnalité juridique. Les statuts du Fonds Handicap & Société actualisés ont été déclarés à la Préfecture de Paris le 10 avril 2013 suite à l'augmentation du nombre d'administrateurs. Les statuts ont ensuite été modifiés le 25 octobre 2022 et publiés au journal officiel du 28 mars 2023 suite au changement d'adresse du siège social. Une modification des statuts a également été votée le 25 novembre 2024, puis publiée au journal officiel le 21 janvier 2025 : historiquement dénommé Fonds Handicap & Société par Intégrance, le fonds de dotation est désormais dénommé ABILITIS.

Ouverture d'un compte bancaire : un compte de dépôt à vue a été ouvert auprès du Crédit Coopératif en date du 14 octobre 2010.

Lors de la première réunion du Conseil d'administration du 30 septembre 2010, celui-ci a procédé à l'adoption d'un règlement intérieur, des procédures internes et à la nomination du commissaire aux comptes et de son suppléant dont le dernier renouvellement et la dernière nomination sont intervenus le 28 juin 2022 :

- le cabinet Mazars représenté par Monsieur Damien Meunier, associé;
- le cabinet CBA.

Il a en outre :

- défini les règles de délégations de signatures et de pouvoir;
- défini une procédure d'acceptation des dons;
- défini une procédure sur l'utilisation des dons;
- défini la politique de placement;
- défini la procédure du pilotage financier;
- le cabinet Mazars représenté par Monsieur Damien Meunier, associé;
- le cabinet CBA.

La gouvernance

► Le Conseil d'administration

En 2025, le Conseil d'administration s'est réuni aux dates suivantes

- | | |
|-----------------------|------------------------------------|
| • Vendredi 24 janvier | • Lundi 19 mai |
| • Mardi 4 février | • Lundi 30 juin |
| • Jeudi 13 mars | • Mercredi 1 ^{er} octobre |
| • Vendredi 11 avril | • Mardi 18 novembre |

Le Conseil d'administration examine et valide l'ensemble des projets soutenus, les manifestations, rencontres et orientations d'ABILITIS.

ABILITIS subventionne des projets se déroulant en France et DROM-TOM, portés par des associations ou fondations reconnues d'utilité publique ou par des organismes d'intérêt général dans les domaines suivants : culture, éducation, équipement spécifique structure, recherche scientifique, santé, social, sport...

En 2025, ABILITIS a assuré sa mission d'accompagnement, en distribuant des fonds afin de venir en aide aux associations.

Modification des statuts

La modification des statuts a été validée et votée au Conseil d'administration du 25 novembre 2024, déclaré au journal officiel le 19 décembre 2024 et publiée au journal officiel le 21 janvier 2025.

Gouvernance

Nomination de Alain Beck, le 17 novembre 2025, en qualité d'administrateur.

Election de Émeric Guillermou, le 17 novembre 2025, en qualité de président.

LA GOUVERNANCE



Jean Barucq
Président d'honneur



Stéphane Bridel
Directeur général



Chantal Lebatard
Présidente démissionnaire
au 30/06/2025



Émeric Guillerrou
Administrateur et élu
président le 17/11/2025



Jean Traynard
Vice-Président



Maurice Beccari
Administrateur



Alain Beck
Administrateur
élu le 17/11/2025



Alexandra Caringi
Administratrice



Patrick Chague
Administrateur



Marie-Pierre Angé
Personne qualifiée
avec voix consultative



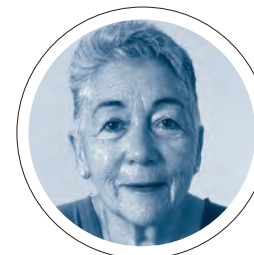
Hélène Delmotte
Personne qualifiée
avec voix consultative



Patrick Gohet
Personne qualifiée
avec voix délibérative



Mickaël Manaranche
Personne qualifiée
avec voix consultative



Mireille Saliba
Personne qualifiée
avec voix délibérative



LE FONDS DE DOTATION SUR INTERNET

Le site www.abilitis.fr du 22 mai au 31 décembre 2025*

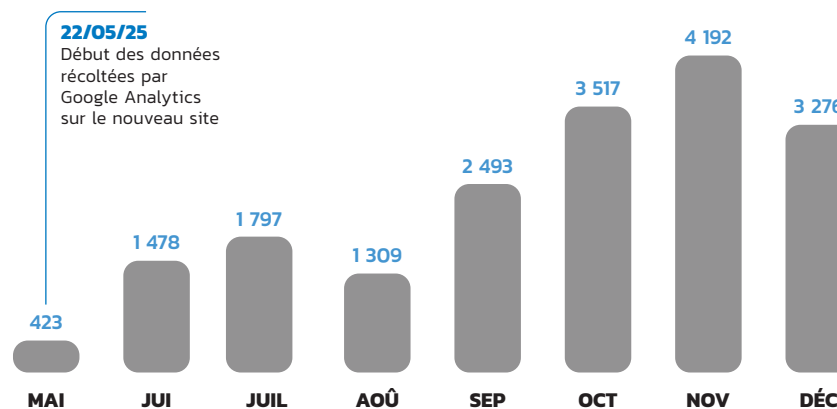
Le site propose de nombreuses informations à destination des personnes handicapées ou en perte d'autonomie et les informe régulièrement.

De nombreuses rubriques sont mises en place pour répondre aux questions concernant les personnes vulnérables et leur proposer des idées, des services spécialement adaptés à leur situation. Les internautes trouvent ainsi des conseils et informations utiles concernant les transports accessibles, la santé, les lois et règlements en vigueur, les manifestations régionales et nationales organisées en faveur du handicap...

Le site présente également l'ensemble des événements et des publications réalisés par le fonds de dotation. Un espace est dédié à l'appel à don afin de permettre à chacun de soutenir les actions d'ABILITIS et contribuer ainsi au financement de projets en faveur des personnes vulnérables.

Trafic 2025

- 18485 visites du 22 mai au 31 décembre 2025
- En moyenne, 2 310 visites (sur 8 mois, de mai à décembre)
- Nombre total de pages vues : 26 717



Sources : ABILITIS/Comquest, 2026

* Suite au développement du nouveau site internet, Google Analytics n'a pas été activé et explique l'absence de statistique pour la période du 01/01/2025 au 22/05/2025.

Les réseaux sociaux de janvier à décembre 2025



Les chiffres de la
communauté d'ABILITIS
sur Facebook en 2025

2 062

followers au 31/12/25

378

visites générées

96

publications

562

interactions

3%

de taux d'engagement

18 558

vues (nombre de fois
que du contenu a
été lu ou affiché)



Publications marquantes

Publication du 03/03/25

1776 vues 120 interactions

ABILITIS (ancien Fonds Handicap et S...) @FondsH...
L'occasion de la Journée internationale des #MaladiesRares, célébrée le 28 février, nous permet de partager notre entretien avec **Helène Delmotte**, auteure de son livre sur la maladie de Charcot-Marie-Tooth.



Helène Delmotte nous parle de son ouvrage sur la maladie de Charcot-Marie-Tooth - Abilitis

Publication du 27/11/25

521 vues 4 interactions

ABILITIS (ancien Fonds Handicap et S...) @FondsH...
L'occasion du #PrixHandiLivres a été dévoilée lors d'une cérémonie à la Philharmonie de Paris.



Découvrez le nom des lauréats - Abilitis

Publication du 25/01/25

1087 vues 7 interactions

ABILITIS (ancien Fonds Handicap et S...) @FondsH...
Quand ? Mardi 4 février 2025
Où ? Hôtel de Ville de Paris
Un événement clé pour mieux comprendre les défis de la perte d'autonomie et les promesses de l'intelligence artificielle pour y remédier.



Présentation du livre blanc : « INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET MAINTIEN À DOMICILE : RÉALITÉ OU FICTION ? »

Publication du 12/06/25

450 vues 7 interactions

ABILITIS (ancien Fonds Handicap et S...) @FondsH...
Livre adapté
Livre jeunesse enfant
Livre jeunesse adolescent
Merci à Groupe APICIL et Mutuelle Intégrance pour leur soutien dans l'organisation de ce prix littéraire.



Jury de présélection DU PRIX HANDI-LIVRES 2025

 (ex Twitter)
Les chiffres de la communauté d'ABILITIS sur X en 2025

880
followers au 31/12/25

21
visites générées

86
publications

587
engagements

13 942
impressions

4,2 %
de taux d'engagement

Posts marquants

Post du 07/02/25

827 impressions 46 engagements

ABILITIS (ancien Fonds Handicap et S...) @FondsH...
Le constat est (très) préoccupant : seuls 2,52 % respectent pleinement leurs obligations en matière numérique.
@Aveugles_France appelle le gouvernement à passer aux actes.
bit.ly/4hobZTu



Post du 15/09/25

482 impressions 15 engagements

ABILITIS (ancien Fonds Handicap et S...) @FondsH...
Notre Livre blanc « IA et maintien à domicile : rôle par le fonds de dotation ABILITIS, en partenariat avec @ApicilGroupe et #Corelia, est nommé aux Trophées @SilverEco_Fr
bit.ly/votez-abilitis



Post du 21/02/25

553 impressions 19 engagements

ABILITIS (ancien Fonds Handicap et S...) @FondsH...
Vienne, désignée ville la plus accessible d'Europe. La capitale autrichienne est récompensée pour ses efforts pour améliorer l'accessibilité de ses transports, ses espaces publics et des technologies de l'information.
bit.ly/4kb7ZHN



Post du 04/02/25

412 impressions 14 engagements

ABILITIS (ancien Fonds Handicap et S...) @FondsH...
Jour J : Événement du fonds de dotation ABILITIS. En direct de l'Hôtel de Ville de Paris, merci à nos invités et partenaires.
Une matinée de travail et de réflexion autour de l'accompagnement des plus vulnérables grâce à l'IA.





ACTIVITÉS EXTERNES : RAPPORTS AVEC LES TIERS

Les libéralités reçues

Les partenaires soutiennent l'ensemble des activités d'ABILITIS.

Le partenaire fondateur



Depuis 45 ans, la mutuelle Intégrance est un acteur incontournable de la protection sociale et experte des questions liées à la prévention et à la perte d'autonomie. Elle a pour vocation de proposer des solutions innovantes et adaptées à tous les besoins de santé. Solidaire par nature, Intégrance propose des solutions en complémentaire santé, assistance, prévoyance et assurance-vie, mettant un point d'honneur à éviter toute forme d'exclusion et de discrimination.

Intégrance est au service des particuliers, des aidants familiaux, des travailleurs en ESAT, des mandataires judiciaires mais aussi des associations et entreprises du secteur sanitaire et médico-social ou au sein de l'Économie sociale et solidaire.

Plaçant la solidarité au cœur de toutes ses actions, elle est la première mutuelle nationale à avoir été reconnue Entreprise solidaire d'utilité sociale par l'agrément ESUS.

La mutuelle Intégrance fédère un écosystème solidaire animé par la volonté de soutenir les plus vulnérables et leur entourage en portant leur voix et en défendant leurs intérêts auprès des pouvoirs publics.

Le partenaire solidaire



Le Groupe APICIL, un des groupes leader de la protection sociale et patrimoniale en France avec 4,028 Md€ de chiffre d'affaires, propose une gamme complète de solutions performantes et adaptées en santé prévoyance, épargne et services financiers, ainsi que retraite pour particuliers et professionnels. APICIL propose également des solutions assurantielles et des services spécialement conçus pour répondre aux besoins des agents territoriaux. Enfin, le Groupe se positionne sur le marché du service à la personne en mettant à disposition des offres en lien avec le bien-vieillir, la santé, l'accompagnement de la qualité de vie au travail. Chaque jour, les 2686 collaborateurs du Groupe apportent leur expertise aux plus de 57 000 entreprises et 2,2 millions d'assurés principaux protégés. Paritaire et mutualiste, le Groupe accompagne ses clients au plus près de leurs attentes en répondant à leurs besoins dans toutes les étapes de leur vie.

Les partenaires de soutien thématique



LES PROJETS SOUTENUS

De nombreuses associations françaises agissent en faveur des personnes handicapées. Pour pouvoir mener à bien leurs actions, les associations ont besoin d'un soutien financier et logistique. L'objectif d'ABILITIS est de s'engager auprès d'associations, de professionnels et de bénévoles qui œuvrent pour renforcer le lien social et favoriser l'accès à tous à une pleine citoyenneté. En 2025, ABILITIS a étudié 223 demandes et a soutenu 62 projets soit 27 % des dossiers présentés en Conseil d'administration.

CULTURE

ACCOMPAGNEMENT DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LE LOIRET (APHL)
 ADAPEI CHARENTE
 ASSOCIATION AIDE VIE DANSE
 ASSOCIATION ART'SIGN
 ASSOCIATION D'APPUI À LA PARTICIPATION, À L'INCLUSION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (AAPISE)
 ASSOCIATION L'ASSAUT DES POÈTES
 ASSOCIATION NATIONALE DE L'AUDITION
 ASSOCIATION POINT VERT
 CENTRE NATIONAL POUR LA CRÉATION ADAPTÉE (CNCA)
 CITÉ DE LA MUSIQUE - PHILHARMONIE DE PARIS
 É-MOUVANT
 FONDATION ART EXPLORA
 HRUN
 LES AMIS DU RIMLISHOF
 LES CHEMINS BUISSONNIERS
 LES NUITS DE FOURVIÈRE
 MARIE DE NOGENT-SUR-OISE
 MAS/FAM L'ORANGERIE ENVOLUDIA
 MIREILLE TISSIER
 MUSÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE
 MUSÉE DU QUAI BRANLY - JACQUES-CHIRAC
 MUSIC'ALL
 MUSIQUES ET SOLIDARITÉS EN HAUTES-PYRÉNÉES
 NUIT CHELOUE
 PAPA'S PRODUCTION
 ORANGE PLATINE
 PICK UP PRODUCTION
 QUAIS DU POLAR
 VOYAGE EN PATRIMOINE
 VIVRE FM

ÉQUIPEMENT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - VENANSAULT

SANTÉ

EHPAD DES ABERS

LE GAI RIRE

SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE

ASSOCIATION FERAR - CHU POITIERS

COMPAGNIE ACM BALLET THÉÂTRE

FONDATION BAGATELLE

FONDS DE DOTATION RÉSEAU GESAT

IME LES DEUX RIVES - APEI DU VALENCIENNOIS

OCCITADYS

ODYNÉO

INSTITUT DE LA VISION

SPORT

AGIR ENSEMBLE CONTRE L'IMC

ANTS

CENTRE OMNISPORT PIERRE CROPPET

COMITÉ DÉPARTEMENTAL HANDISPORT DE HAUTE-MARNE

DÉVELOPPEMENT HANDISPORT

EN ROUES LIBRES!

FONDATION FRANCE JUDO

MÉLIA-APAS

TOUS POUR TOUS

VIE SOCIALE

3 DISPOSITIFS ULIS DU COLLÈGE JULES LAGNEAU - METZ

ASSOCIATION EKLYA

ASSOCIATION HANDIDANSE HANDI'ART

ASSOCIATION RÉGALADE

FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER

HANDI QUAD SOLIDARITÉ

JDA DIJON BASKET FAUTEUIL

LES FAMILIES

LES SUPERS POUVOIRS DE RUBEN

LINEC TACOCHE

LUSKA



FOCUS SUR QUELQUES PROJETS

Des projets soutenus dans différents domaines :
ABILITIS au côté de toutes les associations quelles que soient leurs dimensions.

Afin de répondre pleinement à sa vocation d'œuvrer pour une accessibilité renforcée pour tous, le fonds de dotation s'attache à soutenir l'ensemble des acteurs associatifs, quelle que soit leur nature ou leur taille. Chaque année, il apporte ainsi son appui, à de petites structures qui peuvent nécessiter un accompagnement ponctuel pour mener à bien un projet déterminant pour le développement et la pérennité de leur organisation.

Dans cette même volonté d'offrir une accessibilité renforcée au plus grand nombre, ABILITIS soutient également, depuis sa création, des structures d'envergure nationale. Parmi elles figure notamment la FFSA (Fédération Française du Sport Adapté) qui, grâce à l'accompagnement du fonds, permet aux sportifs présentant une déficience intellectuelle de participer à des stages tout au long de l'année et d'accéder ainsi à des compétitions internationales.

Le fonds accompagne également la FIRA (Fondation Internationale de la Recherche Appliquée sur le Handicap), dont la mission est de mettre les résultats de la recherche appliquée au service des acteurs de terrain afin d'améliorer la qualité de vie et la participation sociale des personnes en situation de handicap.

Enfin, de nombreux lieux culturels majeurs bénéficient du soutien du fonds depuis de nombreuses années : le musée du Quai Branly – Jacques Chirac, la Philharmonie de Paris ou encore les Nuits de Fourvière à Lyon, autant d'institutions engagées dans une démarche d'accessibilité culturelle pour tous.

Le sport

► Acquisition d'un Triride *Association En roues libres!*

L'association En roues libres! organise des sorties encadrées en vélos adaptés pour des groupes inclusifs réunissant personnes en situation de handicap, seniors et valides. Elle utilise tricycles, handbike et tandem adapté. L'objectif de ces sorties est d'améliorer la qualité de vie des participants sur les plans physique (lutte contre la sédentarité), mental (bien être, plaisir, confiance) et social (inclusion, partage). En roues Libres! est la première association à proposer des sorties en groupes à vélo adapté dans les Ardennes. ABILITIS est heureux d'avoir contribué à l'achat de ce handbike tout terrain à assistance électrique afin de rendre accessibles au plus grand nombre les sorties en vélo adapté.



► Une étape du Para Judo Tour 2025 avec la Fondation France Judo

La Fondation France Judo, créée en 2022, a organisé en 2025 Le Para Judo Tour, tournée de quatre étapes dans les régions françaises, visant à promouvoir le para judo et inclure les personnes en situation de handicap dans le sport. Chaque étape, d'une journée, proposait des démonstrations, initiations et sensibilisations adaptées à divers publics. Lors de ces étapes, une délégation de la Fédération Française de Judo composée de dirigeants, techniciens et champions paralympiques était réunie.

En soutenant la Fondation France Judo, ABILITIS est fier de promouvoir l'inclusion et de renforcer la visibilité du para judo auprès du grand public.

Le Raid Handi-Forts, une aventure humaine et sportive

Créé en 2008 à l'initiative du Centre Omnisports Pierre Croppet et de la Direction des Sports de la Ville de Besançon, le Raid Handi-Forts est à la fois une aventure sportive et profondément humaine, placée sous le signe de la solidarité.

Le Raid s'est inscrit, pour sa 17^e édition, dans l'élan des Jeux de Paris 2024, en mettant à l'honneur l'héritage paralympique. Des disciplines adaptées, des temps d'entraînement et des épreuves sportives qui ont permis de valoriser la richesse du parasport sous toutes ses formes.

Pour cette édition 2025, 160 collégiens, lycéens, apprentis et 180 adhérents des associations, personnels des entreprises valides ou en situation de handicap, dont une délégation de la Ville de Neuchâtel (Suisse) ont contribué à relever ce défi.



Les équipes se sont confrontées pendant trois jours à de nombreuses épreuves sportives : une centaine de sportifs en situation de handicap et 280 sportifs valides ont partagé l'aventure humaine accompagnés et encadrés par 350 bénévoles et membres de l'organisation.

Au-delà d'une simple manifestation sportive, le Raid constitue aussi un véritable outil pédagogique, permettant de sensibiliser le grand public aux enjeux de l'accessibilité et à la nécessité de réaliser des actions communes.

Dans le domaine particulier du sport, l'action de la ville vise à sensibiliser le mouvement sportif bisontin et à l'accompagner pour que tous les publics puissent être accueillis et que le droit au sport pour tous concerne également les personnes en situation de handicap.

ABILITIS participe ainsi à la promotion du vivre ensemble et du changement de regard sur le handicap au travers d'épreuves sportives, de découvertes et de défis autour du handicap, de la coopération et de l'inclusion.

La culture

Le festival L'Offrande Musicale avec l'association Musiques et solidarités en Hautes-Pyrénées

L'association *Musiques et Solidarités en Hautes-Pyrénées* organise un festival de musique inclusif intitulé L'Offrande Musicale dédié à l'accès à la culture pour tous, en particulier pour les personnes en situation de handicap et les publics éloignés de l'offre culturelle.

Faire voir et entendre les plus grands artistes et les plus grandes œuvres à tous les publics reste la priorité de l'Offrande Musicale en proposant des concerts d'artistes de renommée internationale dans des lieux culturels, naturels et patrimoniaux du département des Hautes-Pyrénées.

L'accessibilité constitue un axe majeur : invitations gratuites, navettes adaptées, aménagements spécifiques, accompagnement personnalisé, rencontres avec les artistes, conférences de médiation, expositions et concerts d'artistes en situation de handicap.

C'est dans cet engagement d'accès à la culture pour tous que le fonds de dotation ABILITIS a souhaité soutenir cette association.



HandiCult'Urbaine 7 – Service jeunesse de la mairie de Nogent-sur-Oise

Porté par le service Jeunesse de la mairie de Nogent-sur-Oise, HandiCult'Urbaine est un projet d'inclusion visant à lutter contre les discriminations et à rendre visibles les personnes en situation de handicap au sein des quartiers prioritaires.

Depuis 2017, il mobilise les cultures urbaines — danse hip-hop, écriture, chant, M.A.O, graff, beatbox — comme outils d'expression, de rencontre et de citoyenneté. Le projet repose sur un partenariat fort avec le foyer « Étincelles » et l'E.M.E de Creil, Le clos du nid de l'Oise Univi handicap, le comité Oise handisport permettant des ateliers coanimés réunissant jeunes et personnes en situation de handicap autour de créations communes. Chaque discipline devient un espace de dialogue, de créativité et de mixité.



Lors de cette 7^e édition du festival HandiCult'Urbaine, tous les participants ont partagé la scène pour des performances inclusives. Le fonds de dotation ABILITIS a souhaité soutenir cet événement qui efface les différences sur scène et dans les esprits, et prouve que la créativité culturelle est une force d'inclusion.



► Film *Les voyages d'un jeune pianiste*

France 5 a diffusé le 3 novembre 2025, dans l'émission « À vous de voir », un film inspirant intitulé *Les voyages d'un jeune pianiste*. Réalisé par Anne Dörr et soutenu par ABILITIS. Il retrace le parcours de Yakir Arbib, un pianiste de 35 ans mondialement connu, atteint de cécité. Né en Israël de parents italiens, il a étudié la musique à Boston avant de s'installer à Paris, où il poursuit une carrière foisonnante. Grâce à son talent unique, mêlant jazz, baroque et musique classique, Yakir Arbib s'est imposé sur la scène internationale. « À vous de voir » de France TV a pour objectif de sensibiliser le grand public au quotidien des personnes malvoyantes et des aveugles, mais aussi d'offrir des informations et des conseils utiles pour une meilleure insertion, ainsi qu'un espace d'expression dédié.

En soutenant le film *Les voyages d'un jeune pianiste*, le fonds de dotation ABILITIS accomplit pleinement l'une de ses missions : favoriser une meilleure inclusion dans la société grâce à la culture.



La vie sociale

► Ticlown : des clowns pour apporter rire et réconfort aux enfants hospitalisés

Depuis 2020, le projet Ticlown intervient chaque semaine au Centre hospitalier intercommunal André Grégoire de Montreuil pour offrir aux enfants hospitalisés des moments de rire, de poésie et d'évasion. En duo, les clowns déambulent dans les chambres, couloirs et salles d'attente pour improviser des instants de légèreté,



en lien étroit avec les équipes soignantes. Leur présence vise à aider les enfants à oublier un instant la maladie, à alléger le quotidien des familles et à apporter un souffle de douceur au personnel hospitalier. Dans un

territoire multiculturel comme la Seine-Saint-Denis, les clowns créent un langage universel fondé sur les émotions et le jeu. Chaque année, près de 5000 personnes bénéficient de ces interventions : enfants hospitalisés, proches et soignants. ABILITIS est heureux de soutenir un projet qui transforme concrètement le quotidien des enfants hospitalisés.

► Groupe de parole de parents d'enfants remarquables – Luska

Ce projet est né de multiples rencontres avec des familles du territoire de Morlaix Communauté (29), un espace rural où les ressources spécialisées sont parfois éloignées ou insuffisamment identifiées. Ces échanges ont mis en lumière un besoin fort d'accompagnement pour les parents d'enfants présentant des troubles neurodéveloppementaux, un handicap, ou des besoins spécifiques. Les principaux objectifs sont de répondre

à un manque d'offre institutionnelle ou associative autour de la parentalité et du handicap et de renforcer le lien social et favoriser une citoyenneté pleine et entière pour toutes les familles. En combinant groupe de parole, analyse des pratiques, pair aidance et partage d'outils, ce projet vise à rompre l'isolement, partager des expériences, renforcer les compétences parentales et faciliter l'accès aux ressources.



Le fonds de dotation ABILITIS est heureux de soutenir l'association Luska dans son engagement auprès des parents et proches aidants, en facilitant leur accès à l'information, à l'orientation et aux ressources adaptées aux besoins spécifiques de leurs enfants.

La santé et la qualité de vie

► Déployer le programme « Savoir rouler à vélo » pour les jeunes de l'IME Les Deux Rives – APEI du Valenciennois

L'IME Les Deux Rives a souhaité intégrer le programme national « Savoir rouler à vélo », dispositif du Plan Vélo visant à apprendre aux enfants à se déplacer à vélo en autonomie, en sécurité et de manière écologique avant l'entrée au collège. En 10 heures, ce programme permet de devenir autonome à vélo, pratiquer quotidiennement une activité physique, se déplacer de manière écologique et économique.

Les jeunes fréquentant l'IME ont des situations sociales et familiales très hétérogènes. Ils cumulent de par leur parcours et leur situation des freins qui impactent leur inclusion scolaire et citoyenne actuelle et compromettent leur future insertion sociale et professionnelle. Renforcer leur capacité à se déplacer de manière autonome constitue un levier essentiel pour accéder à des stages, des apprentissages ou un emploi.

L'établissement disposant de deux éducateurs sportifs spécialisés (APAS) capables d'encadrer ce programme, il souhaitait acquérir



du matériel qui permettrait aux éducateurs sportifs de proposer l'acquisition de ces nouvelles compétences d'autonomie de déplacement en sécurité aux jeunes de l'IME Les deux rives. Afin de favoriser l'épanouissement, l'autonomie, l'inclusion sociale et citoyenne des jeunes de l'IME Les deux rives, ABILITIS a souhaité soutenir ce programme en participant à l'achat de six vélos et six casques.

La Mallette Futée – Occitadys

La Mallette Futée, projet porté par l'association Occitadys, est une solution pédagogique pour favoriser l'inclusion scolaire et l'autonomie des élèves de l'école élémentaire, qu'ils présentent ou non des troubles des apprentissages, afin de soutenir les enseignants face aux difficultés rencontrées. Introduite en 2024, la Mallette Futée est le fruit de l'évolution d'une première initiative à fort potentiel : la Trousse pédagogique (2021). Elle propose 17 outils clés en main et innovants pour la classe, validés par des experts (médecins, orthoptistes, ergothérapeutes...), organisés autour de cinq axes : la gestion du temps, la gestion du bruit, l'installation des espaces, la concentration, la valorisation. La mallette inclut également un livret pédagogique et une formation de deux heures afin d'accompagner au mieux le corps enseignant.

C'est naturellement que le fonds de dotation ABILITIS a souhaité soutenir Occitadys dans le développement et la distribution de cette initiative pédagogique en faveur des enfants présentant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages.

Odyboost : le stage de rééducation intensive par Odynéo

Association de familles créée en 1959, Odynéo est un réseau de 35 établissements et services spécialisés dans le Rhône, l'Ain et le Jura, permettant un accueil des personnes porteuses de handicap de la petite enfance à l'âge adulte.



La paralysie cérébrale est la principale cause de handicap moteur chez l'enfant. Elle entraîne des besoins complexes de rééducation, souvent prolongés jusqu'à l'âge adulte. Depuis décembre 2021, la Haute Autorité de Santé classe les thérapies motrices intensives parmi les priorités, mais leur accès reste limité et inégal sur le territoire. C'est pour répondre à cet enjeu qu'Odynéo a développé Odyboost, un programme de rééducation motrice intensive conçu en partenariat avec l'hôpital Femme-Mère-Enfant de Lyon. Sous la forme d'un stage de 10 jours, 50 heures d'entraînement intensif, inspiré de méthodes éprouvées comme HABIT-ILE (*Hand and Arm Bimanual Intensive Therapy Including Lower Extremities*), avec des objectifs personnalisés et une implication active des familles, chaque enfant est accompagné par deux professionnels formés, dans une dynamique positive et motivante. L'ambition est double : d'une part, offrir aux enfants une rééducation innovante, d'autre part, soutenir les familles. ABILITIS a souhaité accompagner Odynéo dans sa volonté de démocratiser ces thérapies, de réduire les inégalités d'accès

et de construire une équipe mobile pérenne capable d'intervenir partout.

L'équipement

Un triporteur pour fauteuil roulant au CCAS de Venansault

Les missions principales du Centre communal d'action sociale de Venansault sont l'accompagnement social des habitants, la lutte contre l'exclusion, et le soutien au logement. Le projet « Un triporteur pour fauteuil roulant » s'inscrit dans le parcours de vie des seniors lancé en 2021 pour lutter contre l'isolement. Depuis fin 2022, le CCAS dispose de deux triporteurs électriques pour proposer aux personnes peu mobiles, isolées ou en EHPAD, des sorties à vélos triporteurs toujours dans l'objectif de rompre l'isolement. Ces sorties organisées grâce à un groupe d'une vingtaine de bénévoles, ont, par le biais de déplacements doux comme le vélo, permis aux aînés de découvrir ou de redécouvrir des lieux connus de la com-

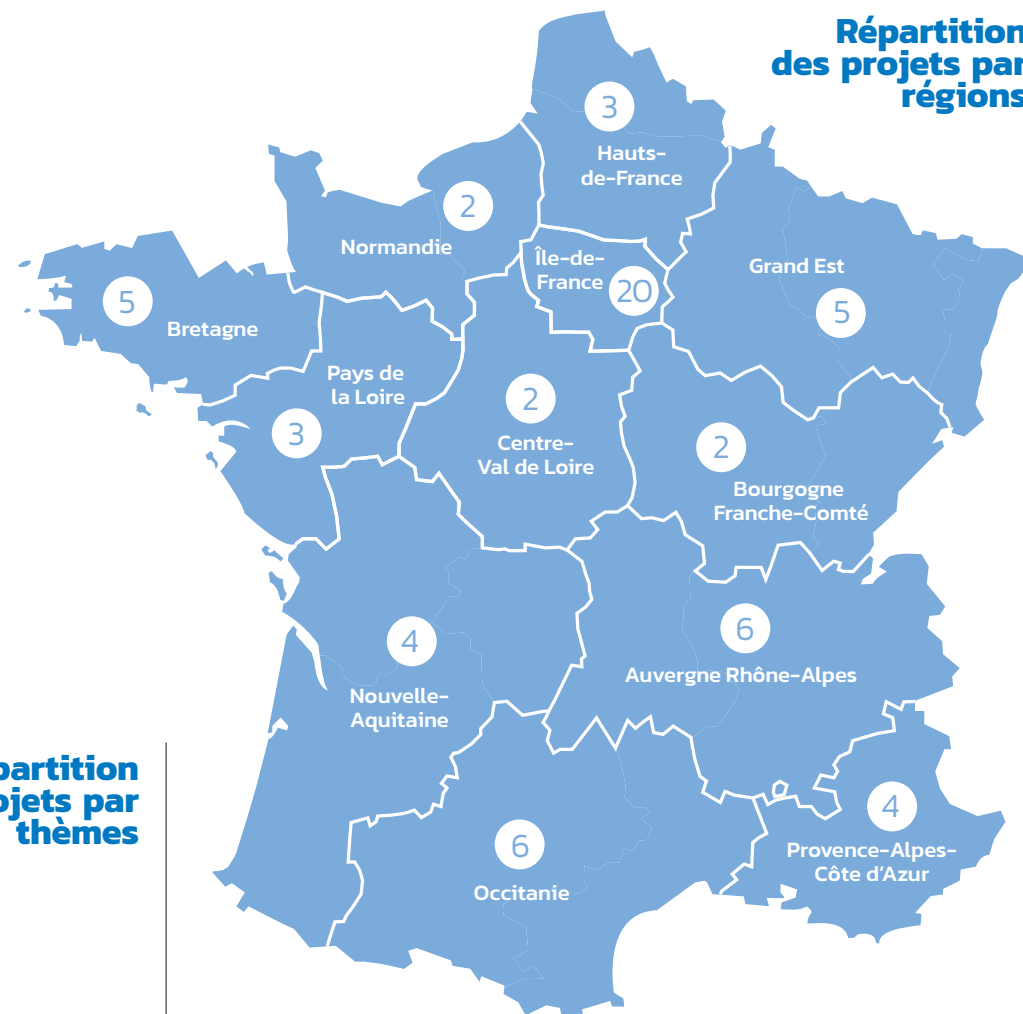
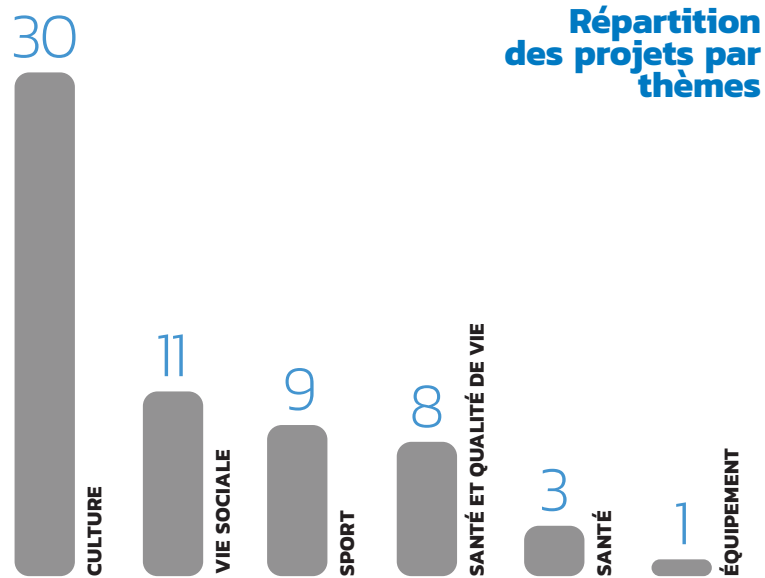
mune. Cependant, les personnes en fauteuil roulant ne peuvent pas en bénéficier par manque de matériel adapté.

Soucieux d'accompagner les personnes en perte d'autonomie, le fonds de dotation ABILITIS a voulu soutenir le CCAS de Venansault dans son acquisition d'un triporteur pour fauteuil roulant afin de lutter contre l'isolement des personnes en situation de handicap.





62 PROJETS, 6 THÈMES ET 12 RÉGIONS



LES INITIATIVES D'ABILITIS



Présentation du livre blanc *Intelligence artificielle et maintien à domicile : réalité ou fiction ?* le 4 février à l'Hôtel de ville de Paris

En 2022, le fonds de dotation ABILITIS lançait son deuxième appel à projet « Maintien à domicile, l'intelligence artificielle au service de l'autonomie ». Trois projets innovants avaient alors été récompensés.

Le succès de cet appel à projet a poussé ABILITIS à vouloir aller plus loin dans l'analyse de cette thématique, particulièrement pertinente alors que la France s'apprête à faire face au défi démographique.

Accompagné de l'Institut Viavoice, le fonds de dotation a donc réalisé en 2024 une étude quantitative et mené des entretiens avec des experts de l'intelligence artificielle (IA), du handicap et du grand âge, ainsi que des professionnels du soin et de l'accompagnement sur les promesses de l'IA face aux enjeux du maintien à domicile et de la perte d'autonomie.

Les résultats de cette étude ont été compilés dans un livre blanc intitulé *Intelligence artificielle et maintien à domicile : réalité ou fiction ?* Associant volets quantitatifs et qualitatifs, il révèle des éléments inédits sur le rapport des Français à l'IA.



ABILITIS nommé aux Trophées SilverEco 2025 pour son livre blanc sur l'IA

Le fonds de dotation ABILITIS a été sélectionné aux Trophées SilverEco 2025 pour son livre blanc intitulé *Intelligence artificielle et maintien à domicile : réalité ou fiction ?* Cette nomination – dans la catégorie Technologies au service du bien-vieillir – soulignait la pertinence de son analyse et de son engagement en faveur du bien-vieillir. Elle illustre également la volonté de valoriser des initiatives qui contribuent à bâtir une société plus inclusive. Le livre blanc explore le rôle de l'intelligence artificielle (IA) dans le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, dans un contexte où la France comptera 20 millions de personnes âgées en 2050, 65 % d'entre elles souhaitant vieillir à domicile. une alliée au service de l'humain.



Un appel aux dons en faveur des personnes en situation de handicap

En 2025, ABILITIS lance un appel à la générosité du public pour financer ses actions en faveur des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Chaque contribution, quel qu'en soit le montant, permet de soutenir des initiatives partout en France. Les dons peuvent être réalisés en ligne sur le site internet d'ABILITIS, par carte bancaire, ou adressés par chèque à l'ordre du fonds de dotation ABILITIS. Chaque don ouvre droit à une réduction fiscale de 66 %, dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi, un don de 100 euros ne revient qu'à 34 euros après déduction d'impôt.

Depuis quinze ans, ABILITIS soutient des projets portés par des associations, des structures médico-sociales ou des collectivités pour améliorer le quotidien des personnes vulnérables. Avec cet appel aux dons, le fonds de dotation souhaite poursuivre ces actions et soutenir de nouveaux projets.



Handi-livres : un prix littéraire pour contribuer à une meilleure intégration des personnes handicapées

Créé en 2005 à l'initiative de la mutuelle Intégrance, le Prix Handi-livres est l'occasion de réunir tous les deux ans les personnes handicapées ainsi que tous les acteurs du handicap (associations, personnel du médico-social, personnalités du monde du handicap...). Sous la présidence de Gavin's Clemente-Ruiz et parrainé par Alexandre Jardin, la cérémonie de remise des prix de la 16^e édition du Prix littéraire Handi-livres s'est tenue en 2025 à la Philharmonie de Paris.

Le jury de cette édition, composé de professionnels du handicap, de journalistes, d'écrivains, d'auteurs et d'animateurs d'ateliers d'écriture, a sélectionné 8 lauréats parmi 35 ouvrages en compétition.

Les récompenses ont été attribuées dans six catégories, auxquelles se sont ajoutés cette année deux prix supplémentaires : le Coup de cœur du jury et le Prix spécial du jury.



ABILITIS a soutenu l'Unapei et la 1^{re} édition du Prix de recherche Pierre Lagier

L'Unapei a lancé en 2025, pour la première fois et en partenariat avec le fonds de dotation ABILITIS, le Prix Pierre Lagier, un dispositif destiné à encourager la recherche universitaire dédiée au handicap intellectuel.

Pour cette première édition, 24 dossiers de candidature ont été déposés puis analysés, à partir de septembre, par un jury d'experts du secteur. En soutenant financièrement ces travaux, le fonds de dotation ABILITIS contribue à l'émergence de nouvelles réflexions et de pratiques innovantes visant à adapter la société dans son ensemble et à faire progresser l'inclusion des personnes en situation de handicap. L'annonce des lauréats est prévue en janvier 2026.

« Nous sommes très fiers de contribuer à cette initiative portée par l'Unapei. Nous tenons également à remercier très sincèrement tous les candidats pour leur contribution ; c'est grâce à ce type d'initiatives collectives que nous contribuons à défendre le droit de chaque individu à vivre dignement dans la société, quel que soit son âge, son état de santé ou son handicap », a salué Stéphane Bridel, directeur général du fonds de dotation ABILITIS.

LE RAPPORT FINANCIER



L'Offrande Musicale :
un festival de
musique classique
solidaire, humaniste
et inclusif.



LE RÉSULTAT ET LE BILAN 2025

Les produits d'exploitation

Au 31 décembre 2025, les produits s'élèvent à 509 K€ et correspondent aux dons suivants, 250 K€ de la mutuelle Intégrance, 100 K€ du Groupe APICIL (APICIL Prévoyance), 100 K€ de APICIL Mutuelle, 30 K€ de Filassistance, 7 K€ de Cogemut et 22 K€ provenant des annulations de conventions non réalisées.

Les charges d'exploitation

Au 31 décembre 2025, les charges s'élèvent à 471 K€ se ventilant principalement comme suit :

- Achats et autres achats et charges externes incluant, maintenance du site internet, partenariats, prestations de services, d'honoraires et de frais administratifs : 185,6 K€.
- Dotation aux amortissements : 6,4 K€.
- Subventions versées : 279 K€.

Les produits financiers

Au 31 décembre 2025, les produits financiers s'élèvent à 9,2 K€ provenant des intérêts sur livret pour un placement de 775 K€. Le support de placement pourra évoluer en 2026.

Les produits exceptionnels

Au 31 décembre 2025, suivant le nouveau règlement ANC 2022-06, il n'y a pas de produits exceptionnels.

Les charges financières

Il n'y a pas de charges financières en 2025.

Le bilan : actif

Au 31 décembre 2025, l'actif net du bilan s'élève à 1 055 K€ constitué par les postes suivants :

Les actifs immobilisés

- Les actifs incorporels pour 50,8 K€ brut, totalement amortis, ils correspondent à l'acquisition d'un logiciel comptable et au site Internet dédié à ABILITIS.
- Les actifs corporels pour 17,8 K€ brut, partiellement amortis, correspondent à des matériaux publicitaires utilisés pour les colloques et le prix Handi-livres, ainsi que l'achat d'une tablette utilisé lors des Conseils d'administration.

Les actifs circulants

- Les disponibilités bancaires (compte courant et livret) s'élèvent à 1 041 K€, dont 1 040 K€ consommables et 1 K€ non-consommable.
- Les charges constatées d'avance d'un montant de 3,1 K€.

Le bilan : passif

Au 31 décembre 2025, le passif est constitué par les postes suivants :

- Les fonds propres sans droits de reprise pour un montant de 1 K€ correspondant à une dotation pérenne représentative d'actifs aliénables.
- Réserves pour 895 K€, correspond au solde du compte au 31 décembre 2024 de 822 K€ et au résultat de l'exercice 2024 de 73 K€.
- Le résultat de l'exercice pour 2025 est bénéficiaire de 47,1 K€.
- Les dettes d'exploitation s'élèvent à 16,9 K€, dettes fournisseurs pour 8,7 k€, factures à recevoir pour 8,2 K€.
- Les débiteurs et créiteurs divers s'élèvent à 95 K€, engagements vis-à-vis de personnes morales pour 64 K€ et dans le cadre de partenariats pour 31 K€.

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres d'ABILITIS s'élèvent à 943 067 € correspondant aux fonds propres (1 000 €), aux réserves (894 965 €) et à l'excédent de l'exercice (47 102 €).

Le hors-bilan

Une somme de 450 K€ a été inscrite en engagement reçu. Elle correspond à :

- L'engagement du fondateur décidé par l'Assemblée générale du 27 juin 2025 de la mutuelle Intégrance, pour 250 K€ au titre de l'année 2026.
- L'engagement du Groupe APICIL - APICIL Prévoyance selon la convention du 19 janvier 2026 pour le versement de 200 K€ en effectuant un règlement de 100 K€ par an au cours des années 2026 et 2027.
- L'engagement du Groupe APICIL - APICIL Mutuelle selon la convention du 19 janvier 2026 pour le versement de 200 K€ en effectuant un règlement de 100 K€ par an au cours des années 2026 et 2027.
- Le mécénat de compétence des salariés de la mutuelle Intégrance est valorisé pour un montant de 29,5 K€. Le mécénat de compétences consiste à mettre à disposition du fonds de dotation des ressources humaines qualifiées pour assurer la tenue de la comptabilité, l'organisation de la gouvernance et de la vie institutionnelle, la préparation et la gestion des événements, le lancement et le suivi des appels à projet, ainsi que les actions de communication et de valorisation des activités du fonds.

Événements importants survenus depuis la clôture

L'assemblée générale de la mutuelle Intégrance du 26 juin 2026 a inscrit à son ordre du jour un don de 250 K€ en faveur du fonds de dotation ABILITIS.

LES ANNEXES



Odyboost :
programme intensif
de réadaptation
motrice porté par
Odynéo, association
de familles créée
en 1959.



Domaine d'activité

ABILITIS est un fonds de dotation fondé par la mutuelle Intégrance le 30 septembre 2010 dont le siège social est situé au 51 rue Paul Meurice 75020 Paris. ABILITIS est régi par article 140 de la loi 2008-776 du 4 août 2008. Les statuts ont été déclarés sous le n° 201000 46 auprès de la préfecture de Paris et publiés au Journal Officiel le 13 novembre 2010. Modification et adoption des statuts le 18 septembre 2017 publié au journal officiel le 10 mars 2018.

Son objectif est de recevoir et gérer des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable afin, soit de réaliser une œuvre ou une mission d'intérêt général dans le secteur du handicap et de la perte d'autonomie, soit d'assister une personne morale à but non lucratif dans l'accomplissement de ses œuvres et de ses missions d'intérêt en faveur du handicap et de la perte d'autonomie.

Historiquement dédié à l'inclusion des personnes en situation de handicap, le fonds de dotation devient ABILITIS à partir du 3 décembre 2024 et marque une nouvelle étape structurante de son développement en faisant évoluer son périmètre d'action. Traditionnellement dédié à l'inclusion des personnes en situation de handicap, le fonds étendra désormais ses initiatives au profit

de toutes les personnes en situation de perte d'autonomie, quel que soit leur âge, leur état de santé ou leur handicap.

ABILITIS est un fonds de dotation de flux : il ne dispose pas d'un patrimoine dont les revenus permettraient de réaliser une mission sociale mais bénéficie seulement d'un engagement irrévocable de recevoir du fondateur les moyens de remplir sa mission pendant une certaine durée.

Les actions d'ABILITIS

Action de mécénat

ABILITIS soutient et accompagne les acteurs associatifs dont les projets permettent à chaque individu, quel que soit son handicap, son âge ou son état de santé, de mieux être intégré dans la société à travers la culture, le sport, etc.

Action politique

ABILITIS est un acteur engagé et se veut force de proposition. Il a également pour mission d'interpeller et accompagner les décideurs publics et politiques dans leurs décisions concernant l'accès aux droits des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

Action d'accompagnement

ABILITIS organise régulièrement des appels à projet auprès d'acteurs proposant des solutions innovantes pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

Faits caractéristiques de l'exercice

Les événements qui ont marqué l'activité du fonds cette année

- Organisation de la 16^e édition du Prix Handi-Livres à la Philharmonie de Paris. Le prix a été organisé cette année sous la présidence de Gavin's Clemente-Ruiz et parrainé par Alexandre Jardin, écrivain et cinéaste et placé sous le parrainage de Mme Rachida Dati, ministre de la Culture et sous le haut patronage de Mme Charlotte Parmentier Lecocq, Ministre déléguée chargée de l'autonomie et du handicap.

- Réalisation et présentation d'un livre blanc *Intelligence artificielle et maintien à domicile : réalité ou fiction ?* présenté à l'Hôtel de ville de Paris.
- Appel aux dons des particuliers accessible en ligne.

Événements postérieurs à la clôture

Aucun fait majeur postérieur à la clôture et pouvant avoir un impact sur les comptes sociaux n'est à relever.

Référentiel comptable

Les comptes sociaux d'ABILITIS ont été établis conformément au règlement ANC 2022-04 du 27 juillet 2022 (modifiant le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018) relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif applicables aux fondations et fonds de dotation du Comité de la réglementation comptable et d'une manière générale aux dispositions du règlement CRC 99-03 dénommé Plan comptable général.

Le règlement ANC n° 2022-04 introduit de nouvelles dispositions dans le règlement ANC n° 2018-06 suite aux obligations comptables prévues aux articles 21, 22, 73 et 75 de loi précitée et aux décrets d'application y afférents. Ces nouvelles dispositions s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Il impose la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant d'un état étranger, d'une personne morale étrangère, d'un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ou d'une personne physique non-résidente en France. Le fonds ABILITIS n'est pas concerné par ces dispositifs. À compter de cet exercice, ABILITIS applique les dispositifs du nouveau Plan Comptable Général. Les incidences de ce changement sont présentées dans la note relative à d'autres informations.

Informations sur les règles et méthodes comptables

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation suivant

le mode linéaire. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 5 ans.
- Site internet : 3 ans.
- Agencements : 5 ans.
- Matériel informatique : 2 ans.
- Mobilier de bureau ou publicitaire : 3 ans.

► Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Les mouvements étant enregistrés selon la méthode dite « premier entré – premier sorti ». Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur coût d'acquisition.

► Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

► Fonds propres

Les fonds propres comprennent les rubriques suivantes :

- **La dotation pérenne** représentative d'actifs aliénables : cette dotation concerne les actifs affectés irrévocablement au fonds de dotation, mais le fondateur peut en autoriser la cession pour acquérir d'autres actifs;
- **Le résultat de l'exercice**;
- **Les réserves**;
- **Les fonds dédiés** qui correspondent à la clôture de l'exercice, à la partie des ressources affectées par les donateurs, ou testateurs à des programmes d'intervention qui n'a pas encore utilisé conformément à l'engagement pris à leurs égards. La contrepartie s'inscrit au compte de résultat sous le compte 689 – *Engagement à réaliser sur ressources affectées*.

► Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont les échéances ou les montants ne sont pas fixés de façon précise, elles sont évaluées pour le montant correspondant à l'hypothèse la plus probable de sortie de ressources nécessaire à l'extinction des passifs.

► Dons manuels et libéralités

Les dons manuels correspondent à des remises de sommes d'argent, les libéralités à des biens issus de legs ou donations par acte authentique.

Dès l'acceptation par le Conseil d'administration, les dons et libéralités sont enregistrés en hors-bilan en engagements reçus, et pour les biens, pour leurs valeurs estimées, nettes des frais de réalisation. Les dons sont enregistrés au compte de résultat de l'exercice au cours duquel les versements sont encaissés. Les biens issus de libéralités sont enregistrés au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été réalisés.

La liste des donateurs est produite en comptabilité analytique.

► Versements du fondateur

Les versements attendus pour les exercices suivants sont enregistrés en engagement hors bilan. Les versements du fondateur sont enregistrés au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils sont encaissés par le crédit du compte 752 – *Versements des fondateurs*.

► Missions sociales

Les dépenses engagées dans le cadre de la réalisation d'actions d'intérêt général financées par le fonds sont comptabilisées selon leur nature et suivi par action en comptabilité analytique. Les redistributions au profit d'organismes éligibles au dispositif de mécénat sont enregistrées au compte de résultat de l'exercice au cours duquel les engagements fermes de financement ont été donnés par le débit du compte 657 – *Subventions versées par la fondation*. La liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions est suivie en comptabilité analytique.

► Méthodes de quantification et de valorisation retenues pour les contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires sont, par nature, effectuées à titre gratuit. Elles correspondent au mécénat de compétence, au bénévolat, aux mises à disposition de biens meubles ou immeubles. Dès lors que ces contributions présentent un caractère significatif, elles font l'objet d'une information appropriée dans l'annexe portant sur leur nature et leur importance.

Changements dans les règles d'évaluation et leurs valorisations

Néant.

Changements dans les règles de présentation

Application du nouveau règlement comptable ANC 2022-04 modifiant le règlement ANC 2018-06 applicable au 1^{er} janvier 2023.

Autres informations

► Explication du résultat exceptionnel

La comptabilisation du résultat exceptionnel change à partir des exercices ouverts en 2025. Conformément au nouveau Plan Comptable Général, en 2025, le résultat exceptionnel s'élève à 0 K€ contre 1,2 K€ en 2024.

► Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration

Les membres du Conseil d'administration ne reçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction.

► Montant des avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux

Néant.

► Éléments concernant les entreprises liées

ABILITIS est un fonds de dotation, dont la mutuelle Intégrance est le fondateur et le principal donateur, avec son partenaire Groupe APICIL. Les membres du Conseil d'administration ou dirigeant d'ABILITIS sont majoritairement des salariés ou des élus de la mutuelle Intégrance.

De ce fait, la mutuelle Intégrance exerce une influence notable sur ABILITIS. Néanmoins, conformément au règlement comptable du 2002-05 relatif aux règles de combinaison des mutuelles, les comptes d'ABILITIS ne sont pas combinés avec la mutuelle Intégrance. Au 31 décembre 2025, le fonds a dans ses comptes vis-à-vis de la mutuelle Intégrance une créance de 0 €, une dette de 0 €, un engagement à recevoir de 250 K€, une charge de 0 €.



► Éléments concernant le droit individuel à formation

Néant.

► Engagements en matière de retraite

Néant.

► Activités en matière de recherche et développement

ABILITIS n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

► Montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2025

2,6 K€ HT.

Changement de méthodologie

Application du nouveau règlement comptable ANC 2022-04 modifiant le règlement ANC 2018-06 applicable au 01/01/2023.

► Première application du règlement ANC 2022-04

La première application du règlement ANC n° 2022-04 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet, aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n° 2022-04 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

Les informations relatives aux avantages et ressources provenant de l'étranger sont indiquées en *EAR - État séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice N*.

La comptabilisation du résultat exceptionnel change à partir des exercices ouverts en 2025.



ACTIF

	BRUT 2025	EXERCICE 2025 Amortissements et dépréciations	NET 2025	NET 2024
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	50 778,20 €	39 661,53 €	11 116,67 €	16 916,67 €
Frais d'établissement	– €	– €	– €	– €
Frais de recherche et développement	– €	– €	– €	– €
Concession, brevets, licences, logiciels	8 322,00 €	8 322,00 €	– €	– €
Autres immobilisations incorporelles	42 456,20 €	31 339,53 €	11 116,67 €	16 916,67 €
Immobilisations incorporelles en cours	– €	– €	– €	– €
Immobilisations corporelles	17 810,05 €	17 810,05 €	– €	641,21 €
Terrains	– €	– €	– €	– €
Constructions	– €	– €	– €	– €
Installations techniques	– €	– €	– €	– €
Autres immobilisations corporelles	17 810,05 €	17 810,05 €	– €	641,21 €
Immobilisations corporelles en cours	– €	– €	– €	– €
Immobilisations financières	– €	– €	– €	– €
Total I	68 588,25 €	57 471,58 €	11 116,67 €	17 557,88 €
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	– €	– €	– €	– €
Créances	– €	– €	– €	– €
Créances reçues par dons	– €	– €	– €	– €
Valeurs mobilières de placement	– €	– €	– €	– €
Disponibilités – banques	1 040 944,99 €	– €	1 040 944,99 €	1 061 845,39 €
Charges constatées d'avance	3 122,98 €	– €	3 122,98 €	2 797,53 €
Total II	1 044 067,97 €	– €	1 044 067,97 €	1 064 642,92 €
Total général (I + II)	1 112 656,22 €	57 471,58 €	1 055 184,64 €	1 082 200,80 €

PASSIF

	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	1 000,00 €	1 000,00 €
Fonds propres avec droit de reprise	– €	– €
Réserves	894 965,19 €	821 943,43 €
Réserves statutaires ou contractuelles	894 965,19 €	821 943,43 €
Réserves pour projet de l'entité	– €	– €
Autres	– €	– €
Report à nouveau	– €	– €
Excédent ou déficit de l'exercice	47 101,59 €	73 021,76 €
Situation nette (sous-total)	943 066,78 €	895 965,19 €
Fonds propres consommables	– €	– €
Subventions d'investissement	– €	– €
Provisions réglementées	– €	– €
Total I	943 066,78 €	895 965,19 €
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs et donations	– €	– €
Fonds dédiés	– €	– €
Total II	– €	– €
PROVISIONS		
Provisions pour risques	– €	– €
Provisions pour charges	– €	– €
Total III	– €	– €
DETTES		
Dettes financières	– €	– €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 741,26 €	37 255,56 €
Factures à recevoir	8 138,60 €	5 190,00 €
Dettes legs ou donations	– €	– €
Dettes sociales et fiscales	– €	– €
Fondateur Intégrance	75,00 €	– €
Personnes morales bénéficiaires des redistributions	64 156,00 €	142 040,05 €
Partenariats	31 007,00 €	1 750,00 €
Produits constatés d'avance	– €	– €
Total IV	112 117,86 €	186 235,61 €
Total général (I + II + III + IV)	1 055 184,64 €	1 082 200,80 €



COMPTE DE RÉSULTAT

	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	0,00 €	0,00 €
Ventes de biens et services	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs	486 925,00 €	550 000,00 €
Versements des fondateurs	250 000,00 €	250 000,00 €
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat	0,00 €	0,00 €
Dons manuels	236 925,00 €	300 000,00 €
Dons manuels affectés	0,00 €	0,00 €
Legs et donations	0,00 €	0,00 €
Contributions financières	0,00 €	0,00 €
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,00 €	0,00 €
Utilisations des fonds dédiés	0,00 €	0,00 €
Autres produits	21 800,00 €	0,00 €
Total I	508 725,00 €	550 000,00 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats	66 488,22 €	39 677,54 €
Services extérieurs	49 662,44 €	46 869,17 €
Autres services extérieurs	59 593,02 €	23 958,41 €
Aides financières octroyées par l'organisme	278 891,00 €	366 297,08 €
Impôts, taxes, versements assimilés	0,00 €	0,00 €
Salaires et traitements	0,00 €	0,00 €
Charges sociales	0,00 €	0,00 €
Dotations aux amortissements et provisions	6 441,21 €	1 182,83 €
Autres charges de gestion courante	9 712,67 €	9 269,45 €
Reports en fonds dédiés	0,00 €	0,00 €
Total II	470 788,56 €	487 254,48 €
Résultat d'exploitation (I - II)	37 936,44 €	62 745,52 €
Produits financiers (III)	9 185,15 €	9 076,24 €
Charges financières (IV)	20,00 €	0,00 €
Produits exceptionnels (V)	0,00 €	1 200,00 €
Charges exceptionnelles (VI)	0,00 €	0,00 €
Résultat (I - II + III - IV + V - VI)	47 101,59 €	73 021,76 €

	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE		
Produits	29 466,28 €	21 235,63 €
Bénévolat	29 466,28 €	21 235,63 €
Prestation en nature	0,00 €	0,00 €
Dons en nature	0,00 €	0,00 €
Charges	29 466,28 €	21 235,63 €
Secours en nature	0,00 €	0,00 €
Mise à disposition de biens et services	0,00 €	0,00 €
Personnel bénévole	29 466,28 €	21 235,63 €

AUTRES INFORMATIONS

Liste des actions d'intérêt général financées par le Fonds et leurs montants

NOM DES ACTIONS	MONTANT
CONFÉRENCES DOCUMENTAIRES	77 600,00 €
HANDI-LIVRES	47 505,27 €
SITE INTERNET	30 230,14 €
Total	155 335,41 €

Informations réglementaires

Association Art'Sign

Laila Hassani
75005 Paris
artsign.laila@gmail.com

1500,00 €

Association Ferar – CHU Poitiers

Claire Dahyot-Fizelier
86000 Poitiers
claire.dahyot-fizelier@chu-poitiers.fr

2 000,00 €

Association Point Vert

Claudine Vedrenne
91120 Palaiseau
presidence@pointvert.org

2 000,00 €

Le Gai Rire

Patricia Bonin
13016 Marseille
boninfam@club-internet.fr

2 000,00 €

Tous pour tous

Tony Moggio
31140 Montberon
assostouspourtous@gmail.fr

2 000,00 €

HRUN

Pauline Rei-Chambrier
41700 Cour-Cheverny
pauline.chambrier@yahoo.fr

2 500,00 €

Orange platine

Amaury Malandain
49000 Angers
asso@orangeplatine.fr

2 500,00 €

Développement handisport

Willy Mourgues
48000 Lanuéjols
willy.mourgues@orange.fr

2 500,00 €

Fondation Bagatelle

Blandine Filet
33401 Talence
donateurs@mspb.com

2 500,00 €

Compagnie ACM Ballet Théâtre

Meredith Hudson
75014 Paris
mgontard@hotmail.com

2 600,00 €

Les Nuits de Fourvière

Emmanuelle Durand-Baumgartner
69005 Lyon
fanny.pelletier@nuitsdefourviere.fr

2 900,00 €

MAS/FAM L'Orangerie Envoludia

Sophie Massoulié
93300 Aubervilliers
smassoulié@envoludia.org

3 000,00 €

Voyage en Patrimoine

Wenceslas Gasse
35000 Rennes
contact@voyageenpatrimoine.fr

3 000,00 €

Fondation des Amis de l'Atelier

Céline Blazy
92290 Châtenay-Malabry
c.blazy@amisdelatelier.org

3 000,00 €

Pick Up Production

David Martineau
44300 Nantes
ca@pickup-prod.com

3 000,00 €

Music'All

Mathéo Lalllement
59100 Roubaix
matheo.lalllement@musicall-edhec.com

3 000,00 €

Nuit cheloue

Matthieu Malgrange
75020 Paris
nuitcheloue@gmail.com

3 000,00 €

Les amis du Rimlishof

Alain Nussbaumer
68530 Buh
alain@rimli.com

3 500,00 €

Association Régala

Alexandre Dutrey
16170 Vaux-Rouillac
regalade.asso@gmail.com

3 500,00 €

Centre national pour la Création Adaptée

Thierry Seguin
29600 Morlaix
thierry.seguin@cnc-a-morlaix.fr

3 530,00 €


Association nationale de l'Audition

Sébastien Leroy
69160 Tassin-La-Demi-Lune
sebastien.leroy@journee-audition.org

4 000,00 €

Odynéo

Ludovic Lorchel
69009 Lyon
ludovic.lorchel@odyneo.fr

4 000,00 €

Occitadys

Thiébaud-Noël Willig
31300 Toulouse
tn.willig@orange.fr

4 320,00 €

Les Families

Kim Provent
56340 Carnac
kprovent@shape-transition.com

4 500,00 €

Papa's Production

Stéphane Haugel
76600 Le Havre
phane-hauguel@orange.fr

4 700,00 €

Accompagnement de personnes en situation de handicap dans le Loiret (APHL)

Jean Bonnet
45800 Combleux
j.bonnet@aphl.fr

4 800,00 €

Handi Quad Solidarité

Dominique Paynat
10600 Payns
handi.quad.solidarite@orange.fr

5 000,00 €

Linec Tacoche

Anne Laborne
93100 Montreuil
linectacoche@gmail.com

5 000,00 €

Les Chemins buissonniers

Sylviane Sabo-Étienne
31500 Toulouse
sylviane.saboetienne@gmail.com

5 000,00 €

ANTS

Alexandre Aynie
69007 Lyon 7
alexandre.aynie@ants-asso.com

5 000,00 €

Quais du Polar

Albane Lafanechère
69004 Lyon
alafanechere@quaisdupolar.com

5 000,00 €

Association d'appui à la participation, à l'inclusion sociale et environnementale (AAPISE)

Ismail Mesloub
91680 Bruyères-le-Châtel
ismail.mesloub@aapise.fr

5 000,00 €

Mairie de Nogent-sur-Oise (service jeunesse)

Jean François Dardenne
60180 Nogent-sur-Oise
r.oulia@nogentsuroise.fr

5 000,00 €

Fonds de dotation Réseau GESAT

Daniel Haugier
75013 PARIS
leo.lgconseil@gmail.com

5 200,00 €

Agir ensemble contre L'IMC

Anne Gautier
27220 Prey
agirenssemblecontrelimc@gmail.com

5 929,00 €

Fondation Art Explora

Bruno Julliard
75008 Paris
bruno.julliard@artexplora.org

7 000,00 €

Association L'Assaut des poètes

Fatima Chaaban
75019 Paris
lassautdespoetes@gmail.com

7 548,00 €

Musée de l'Air et de l'Espace

Anne-Catherine Robert-Hauglustaine
93352 Le Bourget Cedex
ac.robert-hauglustaine@museeairespace.fr

10 000,00 €

Cité de la Musique – Philharmonie de Paris

Constance Lombard
75019 Paris
clombard@philharmoniedeparis.fr

14 000,00 €

Musiques et Solidarités en Hautes-Pyrénées

Jeselyne Vallé
75016 Paris
jeselyne.valle@gmail.com

16 000,00 €

Musée du quai Branly – Jacques Chirac

Jérôme Bastianelli
75007 Paris
axelle.lemaire@quaibranly.fr

32 000,00 €

Institut de la vision

Emmanuel Gutman
75012 Paris
stephanie.ringeissen@institut-vision.org

50 000,00 €

Personnes morales bénéficiaires des redistributions et leurs montants

NOM DES PERSONNES MORALES	MONTANT ACCORDÉ
VIVRE FM	1 000,00 €
FONDATION FRANCE JUDO	1 350,00 €
IME LES DEUX RIVES – APEI DU VALENCIENNOIS	1 458,00 €
ASSOCIATION ROUE LIBRE	1 500,00 €
COMITÉ HANDISPORT DE HAUTE-MARNE	1 500,00 €
ASSOCIATION ART'SIGN	1 500,00 €
LUSKA	1 500,00 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – VENANSAULT	1 500,00 €
ASSOCIATION AIDE VIE DANSE	1 500,00 €
É-MOUVANT	1 500,00 €
ASSOCIATION HANDIDANSE HANDI'ART	1 500,00 €
ADAPEI CHARENTE	1 500,00 €
CENTRE OMNISPORT PIERRE CROPPET	1 600,00 €
EHPAD DES ABERS	1 963,00 €
MÉLIA-APAS	2 000,00 €
ASSOCIATION EKLYA	2 000,00 €
ASSOCIATION POINT VERT	2 000,00 €
TOUS POUR TOUS	2 000,00 €
ORANGE PLATINE	2 500,00 €
FONDATION BAGATELLE	2 500,00 €
HRUN	2 500,00 €
DÉVELOPPEMENT HANDISPORT	2 500,00 €
COMPAGNIE ACM BALLET THÉÂTRE	2 600,00 €
NUITS DE FOURVIÈRE	2 900,00 €
PICK UP PRODUCTION	3 000,00 €
NUIT CHELOUE	3 000,00 €
MUSIC'ALL	3 000,00 €
MAS/FAM L'ORANGERIE ENVOLUDIA	3 000,00 €

NOM DES PERSONNES MORALES	MONTANT ACCORDÉ
VOYAGE EN PATRIMOINE	3 000,00 €
FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER	3 000,00 €
ASSOCIATION RÉGALADE	3 500,00 €
LES AMIS DU RIMLISHOF	3 500,00 €
LE GAI RIRE	4 000,00 €
ASSOCIATION NATIONALE DE L'AUDITION	4 000,00 €
ODYNÉO	4 000,00 €
OCCITADYS	4 320,00 €
LES FAMILIES	4 500,00 €
PAPA'S PRODUCTION	4 700,00 €
ACCOMPAGNEMENT DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LE LOIRET (APHL)	4 800,00 €
HANDI QUAD SOLIDARITÉ	5 000,00 €
CHEMINS BUISSONNIERS	5 000,00 €
QUAIS DU POLAR	5 000,00 €
ANTS	5 000,00 €
LINEC TACOCHE	5 000,00 €
ASSOCIATION D'APPUI À LA PARTICIPATION, À L'INCLUSION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (AAPISE)	5 000,00 €
MARIE DE NOGENT-SUR-OISE	5 000,00 €
FONDS DE DOTATION RÉSEAU GESAT	5 200,00 €
FONDATION ART EXPLORA	7 000,00 €
CITÉ DE LA MUSIQUE – PHILHARMONIE DE PARIS	14 000,00 €
MUSIQUES ET SOLIDARITÉS EN HAUTES-PYRÉNÉES	16 000,00 €
MUSÉE DU QUAI BRANLY – JACQUES-CHIRAC	32 000,00 €
INSTITUT DE LA VISION	50 000,00 €
Total	258 891,00 €

Partenariats

NOM DES PERSONNES MORALES	MONTANT
COLLÈGE JULES LAGNEAU – METZ	400,00 €
JDA DIJON BASKET FAUTEUIL	1 500,00 €
ASSOCIATION FERAR CHU POITIERS	2 000,00 €
LES SUPERS POUVOIRS DE RUBEN	2 000,00 €
MIREILLE TISSIER	2 000,00 €
CENTRE NATIONAL POUR LA CRÉATION ADAPTÉE	3 530,00 €
AGIR ENSEMBLE CONTRE L'IMC	5 929,00 €
ASSOCIATION L'ASSAUT DES POÈTES	7 548,00 €
MUSÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE	10 000,00 €
Total	34 907,00 €

Libéralités reçues

ENGAGEMENTS REÇUS DES DONATEURS	MONTANT
APICIL PRÉVOYANCE	100 000,00 €
APICIL MUTUELLE	100 000,00 €
FILASSISTANCE	30 000,00 €
COGEMUT	7 000,00 €
APPEL AUX DONS	75 €
Total	237 075,00 €
ENGAGEMENT REÇU DU FONDATEUR	MONTANT
MUTUELLE INTÉGRANCE	250 000,00 €
Total	250 000,00 €



Engagements hors bilan donnés ou reçus

	VALEUR AU 31/12/2024	VALEUR AU 31/12/2025
C2 Engagements donnés	143 790,05 €	95 163,00 €
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	– €	– €
Engagements sur titres, actifs ou revenus	– €	– €
Engagements de redistributions à des personnes morales	142 040,05 €	64 156,00 €
Commandes à des fournisseurs d'immobilisations et autres engagements d'achats	– €	– €
Autres engagements donnés	1 750,00 €	31 007,00 €
Contributions financières	0,00 €	0,00 €
C1 Engagements reçus	450 000,00 €	450 000,00 €
Avals, cautions et garanties de crédit reçus	– €	– €
Engagements sur titres, actifs ou revenus	– €	– €
Legs acceptés en attente de réalisation	– €	– €
Engagements de versements de dons et dotations reçus	250 000,00 €	250 000,00 €
Autres engagements reçus	200 000,00 €	200 000,00 €

Variation des immobilisations

	VALEUR BRUTE AU 31/12/2024	VARIATION		VALEUR BRUTE AU 31/12/2025	Amortissement et provision pour dépréciation	MONTANT NET AU 31/12/2025
		Augmentation	Diminution			
Immobilisations incorporelles	50 778,20 €	– €	– €	50 778,20 €	39 661,53 €	11 116,67 €
Immobilisations corporelles	17 810,05 €	– €	– €	17 810,05 €	17 810,05 €	– €
Immobilisations financières	– €	– €	– €	– €	– €	– €
Total général	68 588,25 €	– €	– €	68 588,25 €	57 471 58 €	11 116,67 €

Variation des amortissements

	VALEUR BRUTE AU 31/12/2024	DOTATIONS 2025	DIMINUTIONS 2025 (sorties - reprises)	MONTANT NET AU 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	33 861,53 €	5 800,00 €	– €	39 661,53 €
Immobilisations corporelles	17 168,84 €	641,21 €	– €	17 810,05 €
Immobilisations financières	– €	– €	– €	– €
Total général	51 030,37 €	6 441,21 €	– €	57 471,58 €

Variation des fonds propres

	À L'OUVERTURE AU 31/12/2024	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024	AUGMENTATIONS	DIMINUTION OU CONSOMMATION	À LA CLÔTURE 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	1 000,00 €		– €	– €	1 000,00 €
Fonds propres avec droits de reprise	– €		– €	– €	– €
Écart de réévaluation	– €		– €	– €	– €
Réserves	821 943,43 €	73 021,76 €	– €	– €	894 965,19 €
Report à nouveau	– €		– €	– €	– €
Résultat de l'exercice	73 021,76 €	– 73 021,76 €	47 101,59 €	– €	47 101,59 €
Situation nette	895 965,19 €	– €	47 101,59 €	– €	943 066,78 €
Fonds propres consommables	– €		– €	– €	– €
Subventions d'investissement	– €		– €	– €	– €
Provisions réglementées	– €		– €	– €	– €
Sous-total	– €		– €	– €	– €
Total	895 965,19 €		47 101,59 €	– €	943 066,78 €

Suivi des fonds dédiés

	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2025	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation	– €	– €	– €	– €	– €	– €	– €
Contributions financières d'autres organismes	– €	– €	– €	– €	– €	– €	– €
Handi-livres	– €	– €	– €	– €	– €	– €	– €
Action en faveur de l'emploi	– €	– €	– €	– €	– €	– €	– €
Ressources liées à la générosité du public	– €	– €	– €	– €	– €	– €	– €
Total	– €	– €	– €	– €	– €	– €	– €

Variation des provisions pour risques et charges

	VALEUR AU 31/12/2024	DOTATIONS 2025	REPRISES DE L'EXERCICE UTILISÉES	REPRISES DE L'EXERCICE NON UTILISÉES	VALEUR AU 31/12/2025
Indemnités de retraites	– €	– €	– €	– €	– €
Impôts	– €	– €	– €	– €	– €
Litiges	– €	– €	– €	– €	– €
Autres	– €	– €	– €	– €	– €
Total	– €	– €	– €	– €	– €

Ventilation
des créances et
dettes selon leurs
échéances

	JUSQU'À 1 AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
CRÉANCES ET AUTRES ACTIFS				
Donateurs	- €	- €	- €	- €
Créances fiscales et sociales	- €	- €	- €	- €
Autres créances	- €	- €	- €	- €
Charges constatées d'avance	3 122,98 €	- €	- €	3 122,98 €
Valeurs mobilières de placement	- €	- €	- €	- €
Avoir en banque, CC, livret et caisse	1 040 944,99 €	- €	- €	1 044 944,99 €
Total	1 044 067,97 €	- €	- €	1 044 067,97 €
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 741,26 €	- €	- €	8 741,26 €
Dettes sociales et fiscales	- €	- €	- €	- €
Factures à recevoir	8 138,60 €	- €	- €	8 138,60 €
Personnes morales bénéficiaires des redistributions	95 163,05 €	- €	- €	95 163,00 €
Autres dettes	- €	- €	- €	- €
Total	112 042,86 €	- €	- €	112 042,86 €

État séparé des avantages et des
ressources provenant de l'étranger
pour 2025

	MONTANT DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES
ÉTAT DU CONTRIBUTEUR	
	Néant
Total	Néant

Dettes garanties
par des sûretés
réelles

	VALEUR AU 31/12/25	COMMENTAIRES
Emprunts et dettes financières	- €	
Dettes fournisseurs	- €	
Dettes fiscales et sociales	- €	
Autres dettes	- €	
Total	- €	

Suivi des
évolutions
des effectifs

	31/12/24	31/12/25
Cadres	-	-
Maîtrise	-	-
Employés	-	-
Total	-	-

Variation des
provisions pour
dépréciations

	VALEUR AU 31/12/24	DOTATIONS 2025	REPRISES 2025	VALEUR AU 31/12/25
Provisions réglementées	- €	- €	- €	- €
Provisions pour risques et charges	- €	- €	- €	- €
Provisions pour dépréciations	- €	- €	- €	- €
Total	- €	- €	- €	- €

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025





Au conseil
d'administration
du fonds de
dotation ABILITIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation ABILITIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

► Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

► Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les notes « 4) Référentiel comptable », « 7) Changement dans les règles de présentation », et dans la section « Changement de méthodologie » de la note « 8) autres informations » de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences du changement de réglementation comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821 53 et R.821 180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant,

les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie

significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 26 juin 2026

Le commissaire aux comptes
FORVIS MAZARS
Damien Meunier
Associé



www.abilitis.fr



ABILITIS (anciennement Fonds Handicap & Société) régi par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008, déclaré à la Préfecture de Paris sous le numéro 20100046 (J.O. du 13/11/2010) dont le siège est situé au 51 rue Paul Meurice – CS51111 – 75970 Paris CEDEX 20 • Toutes les marques commerciales déposées ou non déposées citées dans ce document sont la propriété exclusive de leurs détenteurs respectifs • Crédits photos : En Roues Libres! – Jean Legresy/Mairie de Nogent-sur-Oise – Raid Handi-Forts – APEI du Valenciennois/Kevin Sider – Bleu Krystal Media – Association Linec Tacoche/TiClown – CCAS de Venansault – Hervé Thouroude – Suzy Noguès, Anthony Bonal/L'Offrande Musicale – Odynéo – Adrian, PaeGAG/stock.adobe.com – Mutuelle Intégrance – Abilitis – DR • Juillet 2025.

EN PARTENARIAT AVEC

